RAPPORT MORAL 2024

Crise du climat ou climat de crise ?

La situation politique, bouleversée par une dissolution ratée, n'est pas de nature à créer les conditions d'une évolution écologique rapide et ambitieuse. Nous n'avons pourtant pas le temps de nous lamenter indéfiniment. Comme le nom de notre structure l'indique, nous sommes des acteurs et non des spectateurs ou des commentateurs d'un monde qui sombre.

Les « destructivistes » au pouvoir et les nombreux lobbies qui les soutiennent sont loin d'être attentistes. Poussant leur avantage, ils multiplient les initiatives afin d'entretenir un imaginaire où l'écologie n'est pas une issue mais un problème, les écologistes ne sont pas des lanceurs d'alerte mais des ennemis à considérer, au mieux comme grains de sable à couler dans du béton, au pire comme des écoterroristes à neutraliser au plus vite.

Une majorité composite constituée de réactionnaires, de conservateurs et d'illibéraux techno-solutionnistes multiplient les initiatives pour clore une supposée parenthèse écologique dont nous n'avions pas vu la couleur, si ce n'est un vert bien pâle trop souvent confiné au seul discours. Les reculs annoncés sont nombreux et les menaces demeurent.

Face à une telle situation, nous n'avons ni l'envie, ni le temps de nous lamenter. Nous n'avons d'autre choix que celui de la détermination et de l'efficacité. Deux maîtres-mots dictant notre stratégie et notre conduite. Nous affirmons haut et fort être dans l'obligation d'obtenir des résultats. Si l'urgence nous étreint et l'éco-anxiété nous assaille, ce sont pour nous des moteurs.

Association de mobilisation citoyenne, chaque mauvaise nouvelle nous pousse à agir, à nous dépasser pour trouver des solutions. Le pire n'est jamais certain et nous plaidons encore et toujours pour un optimisme du désespoir.

Le monde politique semble majoritairement perdu dans les 30 glorieuses, puisant dans les vieux pots du productivisme, des solutions dépassées. Nous plaidons pour faire sans eux. Malgré l'impression de toute-puissance que ces politiciens dégagent, ils ne détiennent qu'une petite partie du pouvoir. Chacun d'entre nous en tant que citoyen peut être un acteur essentiel de la transition écologique.

Agir pour l'environnement doit être le fournisseur d'outils de mobilisation au service d'une planète vivable. En 2024, nous avons rassemblé plus de 20 000 adhérents prêts à agir. Et plus de 650 000 adhérents ou sympathisants reçoivent régulièrement nos informations et agissent en ligne avec nous. Ils représentent déjà environ 1 % de la population française. Ne négligeons pas l'impact positif que nous avons en agissant ensemble !

Loin du pessimisme ambiant, Agir pour l'environnement a la conviction que le bouleversement que nous connaissons doit être appréhendé comme un basculement. Il ne tient qu'à nous que ce basculement débouche sur cette planète vivable que nous défendons depuis près de 30 ans.

Marie-Jeanne HUSSET
Présidente

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

agir POUR L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

2024 marque une étape importante dans la façon dont Agir pour l'environnement mène campagne et tente d'influer sur les décisions politiques et économiques. Dans un monde où une information chasse l'autre à un rythme quasi stroboscopique, dans un espace médiatique préempté par les petits soldats du libéralisme, nous avons ressenti le besoin de produire notre propre contenu au travers d'enquêtes exclusives. 2024 aura donc été l'année de la mise en œuvre de cette stratégie avec la publication régulière d'enquêtes, d'analyses et de rapports. La publication des campagnes est désormais adossée à ces enquêtes, crédibilisant le discours de l'association et comblant un vide de plus en plus évident en matière d'enquêtes écologiques.

Fait notable de cette année 2024, la dissolution ratée décidée par le chef de l'État a perturbé l'action politique de l'association qui n'a plus d'interlocuteurs stables et identifiés. De surcroît, l'influence des réseaux sociaux, les jacqueries d'une partie du monde agricole ainsi que la stratégie d'une partie du monde politique assimilant les militants écologistes à des écoterroristes conduisent certains responsables politiques à adopter une attitude de plus en plus hostile à l'égard des associations dont l'influence a sensiblement décru.

Ce contexte nous conduit à réinterroger nos priorités et privilégier une reconstruction par la base, via un effort de sensibilisation et de pédagogie, afin d'obtenir une majorité culturelle. Sans un rapport de force suffisant, l'association estime qu'il serait vain de poursuivre inlassablement des campagnes de lobbying ciblant des élus dont l'environnement est au mieux une abstraction. L'enjeu des années à venir est donc, pour l'association, d'accroître son influence en augmentant significativement ses effectifs militants avec pour perspective d'atteindre au moins 50 000 adhérents.

1 CAMPAGNES

JANVIER

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES… ATOMISÉES !

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : La première rédaction du projet de loi relatif à la souveraineté énergétique indiquait, en son Article 1er, que « la programmation énergétique conforte le choix durable du recours à l'énergie nucléaire et [...] vise à maintenir une puissance installée d'au moins 63 GW », soit la puissance du parc atomique actuelle fournissant plus de 70 % de l'électricité hexagonale. Plus loin, ce projet de loi plaidait même pour la construction de 6 nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 d'ici 2026 et 8 autres au-delà de cette date.

En 2023, l'Europe a installé autant de panneaux solaires que ce que produiraient 6,5 nouveaux réacteurs nucléaires EPR de Flamanville. Douze pays européens dépassent déjà 50 % de leur production électrique issue des énergies renouvelables (ENR). Pendant ce temps, le nucléaire poursuit sa lente décrue.

Alors que l'endettement d'EDF s'est accru de plus de 5 millions d'euros par jour ces vingt dernières années, passant de 22 à plus de 64,5 milliards d'euros, l'opérateur historique ne sera pas en mesure d'accompagner le boom des énergies renouvelables s'il maintient son projet d'investir entre 100 et 150 milliards d'euros pour la construction de 14 réacteurs atomiques. Entre l'EPR et les ENR, le gouvernement a choisi !

LES OBJECTIFS : La France est ainsi en train de passer à côté de la principale révolution énergétique que le monde ait connu depuis des décennies. Ce qui est présenté comme de la ténacité dans les petits cercles du pouvoir intoxiqués à l'uranium est en réalité un entêtement funeste.

Ce choix est irresponsable pour l'économie française et scandaleux du point de vue du climat. Face à l'urgence climatique, le gouvernement fait le pari hasardeux d'investir dans des moyens de production qui produiront éventuellement leurs premiers kWh entre 2037 et 2050. Et ce au détriment de sources d'énergies renouvelables tenant compte de la richesse et de la variété des territoires, pourvoyeuses d'emplois locaux et non-délocalisables. Face au choix que s'apprête à faire le gouvernement dans le cadre de l'adoption du projet de loi sur la souveraineté énergétique, nous ne devons pas rester inactifs.

LES ACTIONS ENGAGÉES : Agir pour l'environnement a participé à la consultation publique sur le projet de décret relatif aux caractéristiques des panneaux solaires photovoltaïques installés sur les parcs de stationnement extérieurs d'une superficie égale ou supérieure à 10 000 mètres carrés. L'association a également contribué à la consultation publique relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie, en insistant sur la nécessité d'approfondir les mesures mises en place pour promouvoir la sobriété énergétique. Par ailleurs, un suivi minutieux de la consommation électrique en France a été réalisé, permettant à l'association de demander au gouvernement de réviser à la baisse ses prévisions de consommation électrique à l'horizon 2035, jugées irréalistes au vu des tendances actuelles.

FÉVRIER

ACCROS AUX ÉCRANS ?

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : En 2019, Agir pour l'environnement et Priartém ont contesté les attributions de fréquences accordées aux opérateurs d'émettre en 5G dont la vocation première était d'accompagner et stimuler l'augmentation du trafic numérique issu de l'explosion du streaming qui représente désormais plus de 80 % du trafic internet mondial. Selon Michel Desmurget, docteur en neuroscience, dès deux ans, les enfants des pays occidentaux sont exposés quotidiennement à des écrans deux heures durant. En maternelle, ce sont près de 1 000 heures d'exposition par an, soit davantage que le temps consacré à l'enseignement ! Entre 13 et 18 ans, ce tête-à-tête numérique passe à 6h45 par jour. Même la nuit, nous nous accrochons à ce « doudou numérique ». Trois quarts des adolescent.e.s « profitent » d'un réveil spontané nocturne pour consulter leur mobile.

LES OBJECTIFS : L'impact psycho-social n'est pourtant pas la seule conséquence de cette invasion numérique. Pour fabriquer ce concentré de technologie, des dizaines de milliers de « mineurs mineurs » doivent extraire des métaux et terres rares dans des conditions régulièrement dénoncées par l'UNICEF. Un smartphone contient environ 70 métaux et terres rares différents. Les stratégies d'obsolescence

programmée conduisent les utilisateurs à remplacer leur mobile tous les 23 mois en moyenne. De toutes façons, près de 9 Français sur 10 changent leur téléphone alors qu'il est encore en état de marche. Face aux conséquences sanitaires et environnementales du tout-numérique, l'école doit être un sanctuaire dont est exclu le parasitage numérique.

LES ACTIONS ENGAGÉES : Une grande enquête participative a réuni plus de 25 000 participants. L'objectif de cette enquête est double : en participant à celle-ci, les internautes ont eu la possibilité de se poser les bonnes questions et apporter des réponses qui les sensibilisent à leur degré d'addiction au numérique. En participant à cette enquête, les internautes contribuent à consolider certains indicateurs. Même si le réseau de l'association est en soi un « biais de collecte », le nombre de participants important limite néanmoins le risque d'un biais conséquent. Nous avons en parallèle mobilisé un institut de sondage afin de mesurer le degré d'addiction d'un panel représentatif. Il ressort de cette enquête d'opinion que le degré d'addiction croit en fonction de la précocité de l'âge. Plus l'utilisateur est jeune, plus il utilisera longtemps son mobile, y compris la nuit entre deux sommeils.

LES RÉSULTATS ATTENDUS/OBTENUS : Munie de ces premiers résultats, l'association a sollicité le ministère de la Santé afin d'inciter l'institution à prendre les mesures adéquates.

MARS

ZONE DE BZZZ, DIFFUSION DE 47 462 BOMBES DE GRAINES

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : En moins de trente ans, les populations d'insectes ont vu leurs effectifs chuter de plus de 75 %. Cet effondrement silencieux, annoncé il y a plus de 50 ans par Rachel Carson, est une menace écologique existentielle, y compris sur la capacité même des humains à se nourrir. La pollinisation dont dépend une grande partie des fruits et légumes est ainsi menacée. Or, les causes de cette disparition programmée des insectes sont bien connues : épandage des pesticides, arrachage des haies, monoculture, dérèglement climatique, pollution lumineuse, etc.

LES OBJECTIFS : Étant donné que la situation ne s'améliore pas, loin de là, Agir pour l'environnement a lancé au printemps 2024 la 8ème saison de son projet emblématique Zone de Bzzz pour alerter sur cet écocide et permettre aux citoyens et citoyennes de créer des zones refuges pour les insectes pollinisateurs en semant des graines de fleurs nectarifères. La nouveauté en 2024 : mener la Green Guérilla en semant des bombes à graines, partout autour de soi et ainsi créer des milliers de Zones de Bzzz.

LES RÉSULTATS OBTENUS : En 2 mois, 3 500 personnes ont participé et 47 462 bombes à graines ont été diffusées. 460 sachets de graines ont également été distribués gratuitement à des établissements scolaires.

Par ailleurs, Agir pour l'environnement a saisi le Conseil d'État dans le cadre d'un recours en référé-suspension pour contester la réautorisation de l'insecticide Movento. L'équipe de l'association a mené une action médiatique pour alerter l'opinion publique en rendant hommage à l'abeille inconnue à l'Arc de Triomphe de Paris.

JUIN

SAUVONS NOS HAIES !

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : Depuis les années 1950, 70 % des haies, ces alignements d'arbres et d'arbustes qui dessinent les paysages français, ont disparu, soit 1,4 million de kilomètres. Non seulement la destruction des haies se poursuit (15 % du bocage a été détruit entre 2006 et 2021) mais elle s'accélère ! Depuis 2017, le nombre de kilomètres de haies détruites a doublé en passant de 11 500 km par an entre 2010 et 2014 à 23 500 km par an entre 2017 et 2021.

La PAC a incité à la protection des haies à partir des années 1990, et vise désormais à interdire leur arrachage. Mais ces nouvelles dispositions ne suffisent pas à freiner la destruction des haies car elles sont trop complexes et, de fait, pas ou peu appliquées.

La destruction des habitats et la transformation des écosystèmes naturels par l'humain et ses activités sont une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité. Qui dit destruction de haies, dit

disparition de l'habitat de nombreuses espèces, oiseaux, insectes, mammifères, batraciens. En 30 ans, la disparition des haies a contribué au déclin de 30 % des populations d'oiseaux communs.

LES OBJECTIFS : Parce que les haies sont de véritables réservoirs de biodiversité, elles renferment une faune et une flore riches et sont des lieux de reproduction, de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Mais ce n'est pas tout ! Elles assurent une continuité écologique entre des espaces plus sauvages, essentielle au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes. Elles luttent également contre le dérèglement climatique par le captage et le stockage du carbone, régulent les températures, font office de brise-vent, luttent contre l'érosion des sols. Enfin, elles drainent et filtrent l'eau et participent ainsi à lutter contre les sécheresses et les inondations.

Les haies représentent également des atouts pour l'agriculture, par les services écosystémiques qu'elles offrent : meilleur rendement des cultures, accueil des pollinisateurs, hébergement d'une biodiversité qui s'attaque aux parasites (baisse de l'usage de pesticides), ombrage pour les animaux d'élevage, production de fourrage d'appoint et de litière…

LES ACTIONS ENGAGÉES : En février, Agir pour l'environnement a participé au colloque sur les haies porté par le sénateur Daniel Salmon, afin de soutenir sa proposition de loi pour la reconquête de la haie.

En mai, inquiète du projet de loi de souveraineté agricole, l'association a lancé l'opération « Adopte un gland » en invitant les député.e.s à défendre les haies et à adopter un geste symbolique : planter un gland.

En octobre, la pétition de l'association contre la baisse du budget du « pacte haies » de 72 % dans le projet de loi finances 2025, a été signée par plus de 25 500 personnes.

AOÛT

SUITE DE LA CAMPAGNE « ALERTE AUX MICROPLASTIQUES »

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : Du fond des fosses océaniques au sommet du mont Everest, le plastique est partout et s'accumule. Nous en mangeons, nous en buvons et nous en respirons. Chaque semaine, nous en ingérons en moyenne 5 grammes, l'équivalent d'une carte de crédit ! Des microparticules de plastiques sont détectées dans les selles, le sang… et peuvent franchir les barrières physiologiques jusqu'aux poumons, au cerveau et au placenta, au plus près du bébé à naître. Dès 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaissait officiellement la contamination de l'eau aux microplastiques. Le plastique a en effet la triste spécificité de ne pas disparaître mais de se fragmenter en microparticules et nanoparticules et de perdurer pendant des centaines d'années.

LES OBJECTIFS : Cette campagne se fixe pour objectif de planifier de manière contraignante la sortie du plastique d'ici 2035, d'obtenir l'interdiction des plastiques à usage unique d'ici 2027. Cette campagne plaide également pour une plus grande transparence sur la composition des plastiques en apportant une information complète via un étiquetage indiquant la liste précise des ingrédients du plastique (plastifiant, colorant, etc.), ce qui implique de lever le secret industriel sur sa composition.

LES ACTIONS ENGAGÉES : Une plaquette a été largement diffusée à notre réseau et une première série d'analyses a mis en évidence la présence de microplastiques dans les bouteilles d'eau.

LES RÉSULTATS OBTENUS : Cette première série d'analyses a permis d'imposer le constat que le plastique n'est pas une matière inerte et qu'il ne se décompose pas seulement sous forme de macrodéchets. En effet, dans l'imaginaire collectif, le plastique est un déchet visible à l'œil nu et qui flotte sur l'océan. Or, l'immense majorité des déchets plastiques sont indécelables et imprègnent notre environnement et les corps humains.

FAITS NOUVEAUX : Faisant suite aux limites constatées dans la première étude publiée en 2022, l'association a souhaité s'approcher au plus près des conditions réelles d'utilisation en procédant à des ouvertures multiples des bouteilles et ainsi vérifier l'impact sur la quantité de particules plastiques identifiées. Agir pour l'environnement a également fait appel à un second laboratoire afin de mesurer

la quantité de nanoplastiques. L'enquête « COCA-COLA, CHAMPION OLYMPIQUE DES MICROPLASTIQUES ? » a été diffusée le 22 août 2024 et a connu un succès médiatique important avec des citations sur TF1, France 2, France Inter, RTL, Europe 1, Le Parisien ou encore Libération.

L'enquête a mis en évidence la présence de 6 sortes de plastique différentes à l'échelle micro et nano. La quantité de fragments tend à augmenter à mesure que le nombre d'ouvertures du bouchon croit. L'association a sollicité les ministères de la Santé et de l'Ecologie, l'ANSES et la DGS. Agir pour l'environnement a par ailleurs interpellé la Répression des fraudes après avoir constaté (et vérifié via une seconde analyse) la présence de PVC dans des analyses de Coca-Cola, type de plastiques à priori proscrit par cet industriel.

SEPTEMBRE

CRÉATION DE 20 NOUVELLES RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : La Loi Biodiversité, adoptée en 2016, a créé un nouveau dispositif permettant à des propriétaires de protéger des espaces pour une durée de 99 ans via la signature, avec une association, d'une obligation réelle environnementale (ORE). Agir pour l'environnement s'est saisi de ce dispositif afin de proposer à ses adhérents et sympathisants de créer des Réserves de biodiversité, protégées via la signature, devant notaire, d'ORE. Grâce au soutien financier du réseau d'Agir pour l'environnement, l'association prend en charge les frais liés à cette contractualisation.

LES OBJECTIFS : L'association se fixe pour ambition de créer une trentaine de Réserves de biodiversité chaque année. Cette première action a pour ambition de mieux faire connaître ce dispositif et ainsi contribuer à multiplier la signature d'ORE. L'objectif est tout à la fois de rapprocher la protection de la nature de tous les propriétaires en évitant l'écueil consistant à limiter la défense de la biodiversité aux seuls espaces « exceptionnels » tout en créant les conditions d'une protection durable sur des milliers d'espaces accueillant une biodiversité présentée comme « ordinaire ». Parallèlement, parce que l'association mesure bien le fossé entre la création d'une trentaine de Réserves de biodiversité et une action visant à limiter l'effondrement de la nature, Agir pour l'environnement a pour ambition de créer un outil financier permettant de massifier la signature d'ORE et assurer le suivi, durant un siècle, du respect des engagements pris devant notaire par le propriétaire ou ses successeurs et acquéreurs.

LES ACTIONS ENGAGÉES : Après une période de rodage, l'association a créé une trentaine de Réserves de biodiversité, tout en étant en mesure d'en créer une cinquantaine d'autres. Une réflexion approfondie doit aboutir au premier semestre 2025 à la création d'un fonds de dotation.

FAITS NOUVEAUX : En 2024, l'association a créé vingt nouvelles Réserves de biodiversité et collecté de quoi créer trente nouvelles Réserves. L'association a mis au point un protocole permettant de mener à bien un diagnostic écologique, préalable à la signature d'un acte notarié. Une seconde mission doit aboutir à définir et délimiter le périmètre précis du fonds de dotation et ainsi entrer, au premier semestre 2025, dans une phase opérationnelle.

OCTOBRE

SUITE DE LA CAMPAGNE « PROJETS AUTOROUTIERS : NO MACADAM ! »

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : Il existe actuellement 55 projets autoroutiers contestés en France. Dans un contexte où les transports, avec l'énergie, sont les seuls secteurs à n'avoir pas réduit leurs émissions de CO_2 (+2 % en 2022) et représente à lui seul environ 31 % des émissions de CO_2 en France, il est inacceptable que ces projets climaticides soient envisagés. Au-delà des émissions induites par les véhicules, les projets autoroutiers contestés représentent 922 kilomètres d'autoroutes, 8 000 hectares de terres agricoles ou naturelles bétonnées et 18 milliards d'euros d'investissement, dont environ 13 milliards proviennent de l'État selon le média indépendant Reporterre. Avec 9 221 kilomètres d'autoroutes, la France est déjà largement équipée en infrastructures autoroutières.

LES OBJECTIFS : Face à l'urgence climatique, Agir pour l'environnement demande un moratoire immédiat sur tous les projets d'autoroutes existants ainsi qu'un vaste plan de financement des transports en commun, incluant la relance du fret ferroviaire.

LES ACTIONS ENGAGÉES : Dans le cadre de cette campagne, Agir pour l'environnement a accompagné et aidé certains collectifs locaux afin de contester des projets d'infrastructures, au premier rang desquels l'A69, autoroute reliant Castres à Toulouse. L'association accompagne également un autre projet contesté situé entre Thonon les bains et Machilly.

LES RÉSULTATS OBTENUS : Concernant le projet A69, l'association a commandé un sondage mettant en évidence une opposition locale majoritaire, enquête d'opinion qui a connu une belle couverture médiatique et conduit certains acteurs politiques locaux à exprimer plus nettement leur opposition au projet.

FAITS NOUVEAUX : L'association a soutenu une procédure contentieuse devant le tribunal administratif de Toulouse visant à contester la raison impérative d'intérêt public majeur en demandant l'annulation de l'autorisation environnementale de l'A69. Le rapporteur public a suivi les arguments portés par les associations et le jugement doit être rendu prochainement.

Dans le cadre du comité des usagers de la route (dont fait partie Agir pour l'environnement), le projet d'A412 reliant Thonon les bains à Machilly a été abordé, ceci permettant à l'association de rappeler les points faibles du projet et l'hostilité des producteurs de Reblochon.

NOVEMBRE

LES PNEUS NOUS POMPENT L'AIR !

POURQUOI CETTE CAMPAGNE : Chaque année, ce sont près de 2 milliards de pneus qui sont commercialisés dans le monde. Sous couvert de secret industriel, nul ne connaît précisément la composition des pneumatiques. Certaines études (de l'Ifremer notamment) laissent entendre que les pneus seraient constitués d'environ 50 % d'additifs chimiques dont certains seraient cancérigènes. Or, l'abrasion des pneus entraîne une pollution des milieux insidieuse car pas ou peu quantifiée. Cette opacité conduit à une inaction évidente des pouvoirs publics et des industriels.

LES OBJECTIFS : Malgré l'ampleur de la pollution liée à l'émission de particules ultrafines des pneumatiques, nul n'est en mesure de la quantifier ni d'en assurer un suivi sérieux. L'objectif prioritaire de cette campagne est, dans un premier temps, de « faire savoir ». Cette étape d'information est indispensable si nous souhaitons ensuite proposer des mesures visant à réduire cette pollution. Tant que cette pollution cachée demeurera inconnue du grand public, nulle action ne peut être entreprise. L'enjeu est donc d'informer et obtenir la mobilisation des organismes chargés de mesurer la qualité de l'air. Viendra ensuite le temps du suivi sanitaire et écologique permettant de quantifier l'impact de cette pollution. S'en suivra une étape permettant d'identifier les causes et les responsabilités de cette pollution, notamment le poids ou la vitesse des véhicules, la qualité de la chaussée ou la nature des pneus. Cette dernière étape doit permettre de mettre la pression sur les responsables afin qu'ils réduisent cette pollution cachée.

LES ACTIONS ENVISAGEES : L'association souhaite lancer une campagne qui s'appuiera sur une enquête visant à quantifier le nombre de particules ultrafines générées par le frottement des pneus sur la chaussée en tentant d'identifier la nature de ces micro et nanoparticules. Une plaquette sera également imprimée et envoyée à notre réseau afin de les informer du résultat de cette enquête tout en leur permettant d'interpeller les décideurs.

LES RÉSULTATS ATTENDUS/OBTENUS : L'enquête publiée par Agir pour l'environnement a rencontré un retentissement médiatique important, avec des articles dans la presse écrite (Le Parisien, Libération, Auto-Journal) et des citations par des médias audiovisuels (France 2, France Inter notamment). Cette enquête a permis d'évaluer la quantité de particules ultrafines rejetées dans l'environnement chaque année en France. Ce sont près de 50 000 tonnes d'un cocktail de gommes et d'additifs chimiques (dont certains

COV sont classés « Cancérigènes » par l'OMS) qui polluent les milieux écologiques et aquatiques. Du fait de leur taille, l'étude de l'association estime que 99,97 % des particules générées par l'abrasion des pneus échappent à la vigilance des organismes chargés de mesurer la qualité de l'air. Le poids et la vitesse semblent être deux causes essentielles expliquant l'augmentation du nombre de particules ultrafines émises.

2 ÉVÈNEMENTS ET PROJETS

COLLECTION « ON ARRÊTE TOUT ET ON RÉFLÉCHIT »

La collection « On arrête tout et on réfléchit » est le fruit d'un partenariat entre APE et les éditions Rue de l'Échiquier, maison d'édition indépendante. Le but est de créer des outils pédagogiques et synthétiques sur nos thématiques de campagnes, qui pourront facilement être diffusés en contrepartie. Le quatrième livre de la collection, intitulé « Tout voiture » est sorti en juin 2024. Nous en avons assuré la promotion lors du Mondial de l'Automobile. La publication de deux autres ouvrages est prévue en 2025 : en février, « agriculture industrielle, on arrête tout et on réfléchit » par Jacques Caplat et en octobre, « Surconsommation, on arrête tout et on réfléchit » par Samuel Sauvage.

« UNE MINUTE »

Les publications Une minute ont pour objectif de créer un rendez-vous éditorial avec notre réseau par la mise en avant de chiffres marquants et surtout pharaoniques, rendus plus faciles à appréhender car réduits à une quantité par « minute », et avec des échelles de grandeur plus simples à lire. Le projet continue en 2025, mais sous un format plus court, plus facile à produire et plus adapté aux réseaux sociaux.

OCTOBRE

16ÈME ÉDITION DU « JOUR DE LA NUIT »

Pour cette manifestation de sensibilisation à la pollution lumineuse, environ 500 événements ont eu lieu dans toute la France et au Québéc. Cette année, nos adhérents ont été invités à soutenir l'initiative et à recevoir une carte du ciel étoilé pour les inviter à observer le ciel. Nous avons eu plus de 1 000 demandes, et donc autant de personnes prêtes à observer le ciel depuis chez elles. En parallèle, Agir pour l'environnement a organisé une conférence à l'Académie du Climat à Paris, le samedi 12 octobre, accompagnée d'extinctions des lumières dans le centre-ville de Paris.

NOVEMBRE / DÉCEMBRE

CAMPAGNE DE PUBS DIFFUSÉES SUR RADIO FRANCE ET FRANCE TV

DESCRIPTION DU PROJET : Chaque année, France TV et Radio France lancent un appel à projet visant à proposer gratuitement des espaces publicitaires à des associations reconnues d'intérêt général. L'association a répondu à l'appel à projet 2024 centré sur les questions de biodiversité. Après avoir été sélectionnée, l'association a dû créer deux séries de messages pour la radio et un autre type de message pour la télé.

LES OBJECTIFS : La première séquence « radio » a été diffusée fin novembre. L'association s'est faite accompagnée afin de produire une publicité appelant les auditeurs de Radio France (France Inter, France Info et les antennes de France Bleu) … à ne rien faire. La première série de spots a en effet été conçue de telle sorte que l'association rappelle que souvent, la meilleure action à mener pour protéger la nature est de ne pas tondre, de ne pas tailler sa haie, de ne pas éclairer. L'association a ainsi invité les auditeurs à créer des Ilots de nature, espaces laissés en libre évolution. La seconde séquence « radio » sera diffusée au printemps 2025.

Concernant les publicités diffusées sur France télé, elles l'ont été durant la dernière quinzaine de l'année 2024 avec pour finalité, inciter les téléspectateurs à soutenir financièrement l'association. Nous avons fait le choix d'axer la campagne en remerciant toutes

celles et ceux qui agissent pour l'environnement, des apiculteurs aux agriculteurs bio, de celles et ceux qui trient, à celles et ceux qui réparent, pédalent ou préservent le ciel étoilé.

LES RÉSULTATS ATTENDUS/OBTENUS : Ces campagnes publicitaires ont pour ambition d'améliorer la notoriété et la visibilité institutionnelle de l'association tout en tentant de garder un ton impertinent et/ou décalé. Près de 300 Ilots de nature ont été créés sur notre site et la fréquentation du site institutionnel a augmenté de plus de 20 % en fin d'année. Nous pensons que l'appel à don diffusé via les spots de France télévision a contribué aux retours financiers observés et permis d'augmenter la notoriété de l'association.

3 ACTIONS JUDICIAIRES

MAI

Dépôt d'une requête devant le Conseil d'État visant à obtenir l'interdiction du Movento

Face à la recrudescence de l'insecte vecteur de la jaunisse de la betterave, le gouvernement a décidé d'accorder une dérogation de 120 jours aux betteraviers afin de pouvoir utiliser l'insecticide Movento à cinq reprises. Or, l'autorisation de mise sur le marché de cet insecticide, dangereux pour les abeilles n'a pas été renouvelée par la société Bayer dont le terme était prévu, au niveau européen, au 30 avril 2024. L'association a saisi le Conseil d'État en vue de suspendre la décision du ministère de l'agriculture. Le référé-suspension a été rejeté par le Conseil d'État. L'association est encore dans l'attente d'une date d'audience quant à la procédure au fond.

AOÛT

Procédure contentieuse engagée contre la décision de la Commission européenne de renouveler l'autorisation du glyphosate pour 10 ans

En novembre 2023, Agir pour l'environnement avait lancé un recours gracieux contre la procédure de ré-autorisation du glyphosate par la Commission européenne, en partenariat avec le collectif des maires sans pesticides et la CRIIGEN. Suite au rejet de cette demande, nous avons déposé dans l'été 2024 un recours en annulation. Ce recours s'appuie notamment sur le fait que la ré-autorisation du glyphosate se base sur une formule commerciale MON-5227 qui est précisément interdite en France depuis 2019 (procédure définitive), sur le fait que l'évaluation du glyphosate par l'UE ne prend pas en compte les co-adjuvants et les molécules de dégradation, et enfin sur le refus de la Commission de rendre publique la composition de son « groupe d'évaluation ». Après allers-retours, un mémoire en réplique a été renvoyé par Maître Corinne Lepage en décembre 2024, notamment pour confirmer « l'intérêt à agir » de l'association. La procédure est encore en cours.

4 REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES

Participation aux commissions, comités gouvernementaux

L'association a accepté de participer à plusieurs instances de concertation/dialogue mises en place par le gouvernement :

- **Comité de dialogue de l'Agence nationale des fréquences** (représentant : Stéphen Kerckhove) ;
- **Comité national de la Biodiversité** (représentante : Marie-Jeanne Husset, suppléante : Lucie Pelous) ;
- **Conseil national de l'Air** (représentant : Stéphen Kerckhove, suppléante : Marie-Jeanne Husset)
- **Conseil national de l'Alimentation** (suppléant de Générations futures : Mathias Chaplain) ;
- **Plate-forme de dialogue autour des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques pilotée par l'ANSES** (représentant : Mathias Chaplain).
- **Comité des usagers de la route** (représentant : Stéphen Kerckhove)

agir POUR L'ENVIRONNEMENT

11 rue du Cher, 75020 Paris

+ 33 1 40 31 02 37

contact@agirpourlenvironnement.org

agirpourlenvironnement.org

RAPPORT FINANCIER 2024

En 2024, Agir pour l'environnement clôt son exercice comptable avec un résultat positif de 115 002 euros. Malgré un résultat qui peut, à première vue, apparaître solide, eu égard à la situation internationale et économique qui impacte fortement les associations, il cache en réalité des difficultés qu'il ne faut pas mésestimer.

En effet, le résultat courant avant impôt s'établit à – 95 294 euros contre + 44 389 euros en 2023. Si l'association réussit malgré tout à dégager un excédent sur l'exercice 2024, c'est à la vente du local qu'elle le doit. En effet, mis en vente en 2022, le local historique de l'association a fini par trouver acquéreur pour un montant de 260 000 euros, engendrant un résultat exceptionnel de 210 232 euros qui ne se reproduira pas en 2025.

Par ailleurs, faisant suite aux préconisations du Commissaire aux comptes, l'association a intégré en comptabilité une variation des stocks, engendrant une « recette » exceptionnelle de 73 937 euros.

En prenant en considération ces deux lignes comptables exceptionnelles, le résultat de l'association s'établit en 2024 à un déficit de 169 167 euros. Ce résultat négatif va, de ce fait, conduire l'association à envisager des mesures économiques avec l'ambition de rééquilibrer les recettes et les dépenses.

En 2024, le total des produits est en légère hausse d'une année sur l'autre, passant de 1 605 083 euros en 2023 à 1 660 778 euros. Ce rebond de 3 % s'explique pour une large part par la réussite des deux collectes relatives au financement participatif des Zones de Bzzz et des Réserves de biodiversité. Il est également à noter que l'association a bénéficié, en fin d'année, d'une campagne publicitaire mise gracieusement à la disposition de l'association par France Télévision et Radio France, dont l'impact positif (mais exceptionnel) ne peut être négligé.

Dans le détail, la structure des dons peut se répartir en trois types de dons.

- Les prélèvements automatiques, représentant une part de 28,20 % des dons émanant de donateurs réguliers (457 650 euros). Entre 2023 et 2024, le pourcentage des dons effectués par l'entremise des prélèvements automatiques a augmenté de 8,7 %.
- Les dons ponctuels par cartes bancaires et par chèques représentent au total 55 % des recettes.
- Les dons ponctuels versés à l'occasion des collectes liées au financement participatif représentent 16,70 %, en forte hausse d'une année sur l'autre, passant de 167 697 euros en 2023 à 271 129 euros en 2024. Cet engouement de nos donateurs pour le financement de projets concrets fait écho à la baisse constatée des recettes issues des campagnes émanant des plaquettes imprimées.

Dans les faits notables de l'année, l'association a remboursé le prêt-relais contracté en 2022 et vendu son ancien local.

L'hostilité croissante d'une part grandissante des parlementaires et de la classe politique hexagonale représente une menace, y compris financière, puisque année après année, des initiatives parlementaires tentent de conditionner l'octroi du rescrit fiscal permettant aux associations de délivrer des reçus fiscaux (ouvrant droit à une exonération d'impôt égale à 66 % de la somme versée). Par ailleurs, cette hostilité amène certains élus de la République à revenir sur des victoires écologiques, conduisant certains sympathisants à questionner l'efficacité des associations.

Face aux pressions exercées par les décideurs politiques, l'indépendance financière inscrite dans nos statuts est précieuse. Cette indépendance n'est possible que grâce au soutien de milliers de donateurs. Qu'il me soit ici donné l'occasion de les remercier, au nom du Conseil d'administration d'Agir pour l'environnement.

Eric LEDOUX
Trésorier

11 rue du Cher, 75020 Paris + 33 1 40 31 02 37 contact@agirpourlenvironnement.org agirpourlenvironnement.org